



Paris, le 2 avril 2026

## **Relance des appels d'offres : les énergies renouvelables comme une réponse structurelle à notre dépendance aux énergies fossiles**

**Le Gouvernement a annoncé ce matin le lancement d'une série d'appels d'offres jusqu'en 2027 visant à développer de nouvelles capacités de production d'électricité renouvelable. Ces annonces interviennent dans un contexte où l'accroissement de l'offre de production permettra de répondre aux besoins du futur Plan d'électrification, rappelant ainsi que les énergies renouvelables constituent un pilier essentiel de la réduction de nos dépendances aux énergies fossiles.**

Les ministres Roland LESCURE et Maud BREGEON ont annoncé ce matin le calendrier et les volumes de nouveaux appels d'offres pour la production d'électricité renouvelable jusqu'en 2027.

Dans le domaine de l'éolien en mer, les appels d'offre 9 et 10, qui portent sur l'ensemble des façades maritimes, seront fusionnés dans un même appel d'offres pour une volumétrie globale de 10 GW. Le SER salue la volonté du gouvernement de préserver l'ambition volumétrique du Pacte éolien en mer, et lui demande que la fusion des appels d'offre 9 et 10 soit mise en œuvre dans les plus brefs délais pour ne pas compromettre l'attribution des lots au début de l'année 2027.

S'agissant de la filière éolienne terrestre, la ministre a confirmé que trois sessions seront lancées d'ici 2027, dont une première session de 800 MW dès mai 2026. Le Gouvernement a rappelé qu'il privilégierait les projets de renouvellement de parcs existants, et s'est engagé pour cela à accompagner ces projets à travers des mesures réglementaires facilitatrices et l'implantation d'un premier radar de compensation dans une zone pilote. Le SER rappelle toutefois que le seul renouvellement ne permettra pas d'atteindre les objectifs définis dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et qu'un travail de simplification des procédures et d'accélération de l'instruction des demandes doit être mené pour éviter un étouffement de la filière.

Pour le solaire photovoltaïque, le SER se félicite du lancement d'un appel d'offres simplifié de 288 MWc et d'un appel d'offres pour les centrales au sol de 925 MWc, mais s'inquiète de la faible visibilité sur les appels d'offres de fin d'année dans un contexte où la PPE 3 prévoit un volume de 2,9 GWe pour l'ensemble de l'année 2026. Considérant que l'enjeu de souveraineté est fondamental, le SER rappelle que le règlement NZIA ne permet pas de garantir, pour le solaire, des retombées industrielles suffisantes en Europe et appelle à l'introduction rapide d'un critère plus explicite de « Made in Europe » dans les prochaines sessions.

*« Ces annonces confirment les engagements du Premier ministre pris lors de la publication de la 3<sup>ème</sup> Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ils montrent une nouvelle fois que, dans un contexte où notre pays a besoin de poursuivre l'électrification des usages pour être moins dépendant de la géopolitique internationale qui pèse sur nos factures, les énergies renouvelables constituent une réponse concrète et structurelle. Aucun acteur ne s'engagera dans une électrification de ses usages s'il n'est pas assuré que l'offre d'électricité restera toujours abondante et compétitive, et seules les ENR électriques peuvent amener cette garantie dans la décennie à venir. Nous nous félicitons donc des annonces de ce jour, et appelons le Gouvernement à compléter cette démarche d'électrification par un plan de décarbonation de la chaleur, qui reste encore aujourd'hui très consommatrice d'énergies fossiles, ainsi que de verdissement du gaz (trajectoire des certificats de production de biogaz) » réagit Jules Nyssen, Président du SER.*



**Contacts presse :**

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [Syndicat des énergies renouvelables](#)